

Compte rendu de la séance du jeudi 09 février 2017

Présents : André ROUX, Bernard CREISSENT, Christophe NOURRY, Karine PASTRE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Roseline PRADEILLES, José LOUREIRO, Serge LAPIERRE, Gisèle BOUTIN, Suzette BOUTONNET, Gilles DUSSART, Baptiste LAPEYRE, Anne-Marie CAMPREDON, Régis JULIEN

Absents : Alain MALCLES, Cathy LACAS, Joséphine ROBERT, Séverine BARBESANT

Secrétaire de la séance : Karine PASTRE

1) Approbation du compte rendu du 19 décembre 2016

Approuvé à l'unanimité

2) Suppression d'un poste d'adjoint technique

Suite au départ de Monsieur LOPEZ Stéphane, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fermer le poste d'adjoint technique de 2ème classe d'une durée hebdomadaire de 28 heures.

Vote 14 voix Pour

3) Création d'un poste d'emploi d'avenir

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'emploi d'avenir pour remplacer le poste d'adjoint technique de 2ème classe.

C'est un contrat d'une durée de 3 ans pour un jeune de moins de 25 ans à temps complet avec une aide de l'Etat de 75 %

Le contrat débutera le 20 février 2017

Vote 14 voix POUR

4) Office National des Forêts : Forêt communale à Bédouès

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré un technicien ONF. La commune de Bédouès a 30 hectares de forêts qui sont gérés par l'ONF.

L'ONF demande à la commune de signer une convention pour la gestion de la forêt.

Dans cette gestion, la commune va devoir ré-ouvrir une piste dont les travaux ont été estimés à 8000 €. Ce coût pourrait être compensé par la vente de bois.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra délibérer à chaque projet et qu'aujourd'hui c'est simplement une délibération de principe.

Vote 14 voix POUR

5) Refus du transfert des compétences urbanisme à l'intercommunalité (Loi ALUR)

Karine PASTRE présente le sujet. Christophe NOURRY précise qu'il serait souhaitable de garder la compétence Urbanisme dans la commune.

Vote 14 voix POUR

6) SIVOM : Désignation d'un délégué suite à une démission

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Mme FOURETS Brigitte est nécessaire de désigner un autre délégué au SIVOM de Florac Bédouès Cocurès.

Anne-Marie CAMPREDON est désignée comme délégué au SIVOM

Vote 14 voix POUR.

7) Bar Restaurant "Le Bouffadou"

Corinne LERAY et Valérie DURAND souhaitent reprendre la gérance du Bouffadou. Karine PASTRE fait lecture de leur dossier. L'ouverture est programmée au mois d'avril.

Une caution de 5000 € va leur être demandée, un loyer mensuel de 550 €. Karine PASTRE est chargée de faire l'inventaire. Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le bail. **Vote**

14 voix POUR

8) Convention de partenariat avec les associations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la fusion des communes historiques de Bédouès et de Cocurès, il est nécessaire de signer de nouvelles conventions en partenariat avec les associations.

Le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer tous documents avec les représentants des associations. **Vote 14 voix POUR**

9) Route Départementale D998

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental souhaite élargir la route départementale 998 après Cocurès. La commune possède 2 parcelles A480 et A 483 que le Conseil Départemental souhaite acheter.

Les travaux vont débiter de la sortie de Cocurès jusqu'au château de Miral.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, des conseillers manifestent leurs inquiétudes face à ce projet. Baptiste LAPEYRE indique que l'élargissement de la route de la sortie de Cocurès au Pont de Miral aurait des conséquences désastreuses sur l'esthétisme du paysage et sur la biodiversité. Il ajoute que certains habitants, des jeunes notamment, ont fait le choix de rester ou de venir vivre en Lozère aussi grâce à la beauté des paysages et leur préservation, ils ne veulent pas que leur cadre de vie soit dégradé au profit de la voiture. D'autres conseillers mettent en garde également contre l'élargissement de la route en indiquant qu'aucun accident grave n'y est à déplorer mais que l'élargissement inciterait les automobilistes à rouler plus vite et rendrait le tronçon plus dangereux qu'il ne l'est, ainsi que la traversée du village de Cocurès. A ce propos, Baptiste LAPEYRE ajoute qu'il serait plus opportun d'engager des travaux pour remonter les murets de sécurité qui se sont écroulés.

Christophe Nourry prend la parole: "Pour lui, le projet d'élargissement de la RD998 à la sortie de Cocurès casserait l'environnement pittoresque de cette route longeant le Tarn. Cette route en « chicanes » oblige le ralentissement, ce qui va dans le sens de l'aménagement de la traversée du village. Devons-nous systématiquement adapter l'environnement à la voiture ou du moins aux engins motorisés. Quels projets pour une mobilité douce ?"

Vote 6 CONTRE, 3 Abstentions et 5 POUR la vente de ces parcelles au Conseil Départemental.

10) Questions diverses

- Point sur la tenue des bureaux de vote : nouvelles modalités suite à la formation des secrétaires.

- Liste des travaux éventuels à faire et acquisitions pour 2017 : passerelle de rampon, soutènement Ru Tra l'Envers, goudron et trottoirs de la Gardette, goudron de la Baume et la borne à incendie, voirie de Ruas, le problème du radon à l'école, l'achat de PC et de tableaux interactifs pour l'école, refaire le placo et l'électricité du couloir de l'école, l'achat d'un PC pour M. le Maire, mur de la collégiale, l'achat de la maison Agrinier, la réfection du pressoir, l'achat d'une chambre froide et le plein de la cuve à gaz au Bouffadou, changer les vitres de la salle polyvalente de Cocurès, mise aux normes de la salle polyvalente de Bédouès, acheter un camion, faire réparer l'épareuse, la fibre optique, l'achat de décorations de Noël, création d'un logement à l'ancien Foyer Rural, l'accessibilité des bâtiments publics

- point sur l'activité des agents communaux depuis le dernier conseil :

Gilles DUSSART fait part du travail catastrophique avec l'épareuse et demande que les agents communaux aillent arranger "les dégâts"

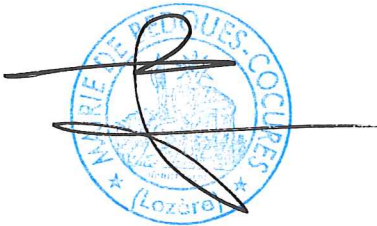
Suzette BOUTONNET ajoute qu'ils devraient aller ramasser les branches qu'ils ont coupées.

- Réforme de la carte d'identité : à compter du 6 mars 2017, les dossiers de carte d'identité devront être déposés à la mairie de Florac

- quel horaire pour les conseils municipaux : après discussion plutôt les mardis à 18h30, les horaires pourraient changer en fonction de la saison.

Séance levée à 20h00

Vu le Maire



Vu le secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'R' followed by a horizontal line and a flourish.